

REGLEMENT DE L'ECOLE SAINT-GILLES

Dans la classe

*Respecter le règlement institué par les enseignant(e)s et les élèves.

Sur la cour :

- -Eviter les disputes, les bagarres, les insultes.
-En cas de dispute : confronter les enfants, qu'ils se présentent des excuses puis isolement dans un coin de la cour.
-En cas de bagarre : on sort de la cour et l'on retourne en classe pour lire (**Privé d'une récréation**)
-En cas d'insultes : se présenter des excuses.
-Si on recommence : travaux d'intérêts généraux dans l'école pendant une semaine. (**Privé de récréation pour la semaine**)
-Si les problèmes persistent, les parents sont convoqués chez la directrice.

Aux toilettes :

- Les toilettes de l'école ont été repeintes, dans un souci d'hygiène et de propreté. La gestion des passages aux toilettes sera faite par les enseignants. Nous ne voulons plus des allers-retours intempestifs et irrespectueux dans ces lieux. Les enfants du primaire demanderont aux enseignants de surveillance de cour un ticket qu'ils devront leur remettre après leur passage aux toilettes. NB : Les récréations étant maintenant en décalé (2 classes sur la cour) il devient plus facile de gérer les problèmes des années antérieures.

A la cantine :

- -Je me mets en rang avant de rentrer à la cantine.
-Je reste calme pendant le temps du repas .
- Je respecte mon voisin.
-Je respecte le personnel de cantine.
-Je respecte le lieu où je mange.
-Je suis soucieux de la nourriture qui a été servie.
-Je ne me déplace qu'en marchant et que lorsque c'est nécessaire et j'attends le signal du personnel pour quitter ma place.
-Je reste à la place qui m'aura été attribuée par le personnel encadrant.
-Je respecte le chef de table.

Attention : Si l'enfant enfreint le règlement il ne pourra plus bénéficier de service de restauration scolaire pour une semaine ou plus s' il n'adopte pas un comportement plus respectueux.

Dans les rangs :

Une sonnerie a été mise en place

- On se range et on monte en classe en silence... lorsqu'on entend la sonnerie (**Si on ne respecte pas les consignes, privé de la récréation suivante et isolement dans la classe de la directrice**)

Dans les déplacements :

- On marche.
- On reste en silence.

Manque de respect :

En cas de manque de respect à un adulte de l'école :

- 1- L'enfant doit présenter des excuses oralement.
- 2- Si la faute est plus grave : l'enfant doit présenter des excuses par écrit.
- 3- Si la situation se renouvelle : l'enfant doit s'excuser par écrit et faire signer sa lettre par ses parents.
- 4- Si la situation persiste, les parents sont convoqués chez la directrice.
- 5- **Attention : au bout de 3 avertissements, l'enfant est convoqué avec ses parents en équipe éducative (direction, personnel enseignant, psychologue, présidente de l'APEL, enseignant référent...) et pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'établissement si la faute est grave.**

Cérémonie :

Sanctionner un enfant c'est aussi lui donner la possibilité de changer et pour les enfants qui auront réalisé des efforts de comportements, l'école, en consultation avec l'équipe éducative propose :

Une remise de diplômes pour les bons comportements à la fin de chaque trimestre, afin de les valoriser et de montrer le bon exemple pour les autres élèves.

Ce règlement sera lu dans chaque classe par les enseignantes de maternelle et les enfants du primaire et relu au début de chaque période.

Signatures des parents Signature de l'enfant Signature des enseignants